

Accompagnement

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

OBJECTIFS

La VAE permet la validation des acquis de l'expérience correspondant à l'exercice, continu ou non, d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport avec le diplôme visé.

La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle enregistrée au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP).

PRÉREQUIS

Toute personne justifiant d'au moins une année d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

Plus d'infos sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401>

MODALITÉS D'ADMISSION

La recevabilité à la VAE est indispensable pour débuter un accompagnement.

Elle fait l'objet d'une demande auprès de la DRAAF SRFD de votre lieu de résidence (formulaire CERFA N° 12818*02).

Ne vous engagez pas dans le dossier de validation VAE sans l'obtention de cette recevabilité.

MÉTHODES DE VALIDATION

La certification obtenue a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.



Durée d'accompagnement

Une analyse des besoins est réalisée avant chaque début d'accompagnement afin de déterminer le volume horaire.

En général, l'accompagnement dure entre 10 et 15 heures réparties sur une année ou plus en fonction des disponibilités du candidat et de son projet.

L'attestation de recevabilité a une validité de trois ans.



Financements

L'accompagnement peut être financé par le CPF (Compte Personnel de Formation), un opérateur de compétences, VIVEA ou encore Pôle Emploi.



Délai d'accès à l'action

Dès la notification de recevabilité de la DRAAF



Tarifs et frais pédagogiques

La VAE est gratuite, l'accompagnement seul est payant et non obligatoire. L'accompagnement individuel est de 85€ de l'heure.



Accessibilité Handicap

Les bâtiments sont pas tous accessibles aux PSH. Nous consulter pour une analyse de vos besoins afin de vérifier la faisabilité de la prestation. Notre centre de formation est labellisé H+.

CONTENU

L'accompagnement apporte une méthodologie pour aider au repérage et à la description des activités réalisées au cours des expériences vécues, de faire le lien avec le référentiel de la certification visée afin d'élaborer le dossier de validation.

Il s'agit aussi d'une préparation à l'oral avec le jury. L'accompagnement ne consiste pas à rédiger le dossier VAE à la place du ou de la candidate, il s'effectue majoritairement en autonomie et nécessite un fort investissement personnel.

L'accompagnateur s'engage sur un apport et un soutien méthodologique, non sur le résultat de la validation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Les moyens sont adaptés en fonction des besoins définis avec le ou la candidate.

De manière générale, le premier entretien se fait en présentiel ensuite l'accompagnement alterne entre des phases d'entretien, en face à face ou en distanciel, et des phases de travail en autonomie.

Le centre de ressources du centre est ouvert au bénéficiaire et permet d'accéder aux ressources pédagogiques, à des ouvrages ou périodiques techniques, aux référentiels...

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Vous transmettez votre dossier de validation décrivant votre expérience (le nombre d'exemplaires dépend du diplôme) à l'autorité certificatrice puis vous passerez un oral devant le jury, lequel vous accordera une validation totale ou partielle ou notifiera une non validation.

CFPH LYON-ECULLY

Centre de Formation et de Promotion Horticole

 13 avenue de Verdun 69130 ECULLY

 Tél : 04 78 33 46 12

 cfppa.ecully@educagri.fr

 @CFPPALyonEcully

 @CFPHLyonEcully

 @C.F.P.H.

 @CFPPAEcully

 <https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

